

Inscriptions

Les étudiants et futurs étudiants doivent s'inscrire en deux temps.

Tout d'abord une **inscription administrative** est nécessaire puis une **inscription pédagogique** sera effectuée en début d'année (principalement concernant le choix des options suivies).

Les démarches pour l'inscription administrative sont brièvement résumées ci-dessous :

- * pour la majorité des étudiants (nouveau bacheliers, étudiants inscrits à l'UPPA l'année précédente, ...) l'inscription est à réaliser auprès de la **scolarité centrale**,
- * pour les étudiants étrangers relevant de la procédure CEF de Campus France il est nécessaire de suivre la **procédure dématérialisée** de candidature en ligne,
- * pour tous les autres cas il est en général nécessaire d'entrer en contact avec le **secrétariat** du département de Mathématiques.

La procédure détaillée pour l'inscription administrative est décrite dans le lien ci-dessous :

[En savoir plus !\[\]\(e3f8612927870f2e0f9f5989e6dd3064_img.jpg\)](#)